



Obligation à taux fixe en devise étrangère

Février 2017

Vous êtes à la recherche d'un investissement...

■ qui donne droit à un remboursement de 100 % du capital investi en NZD (le dollar néo-zélandais à l'échéance finale (avant frais), sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant ;

■ qui vous offre un coupon fixe annuel brut de 4,00 % en NZD ;

■ d'une durée fixe de 5 ans.

Mais...

■ sans rendement préalablement connu en EUR. Si vous convertissez le capital investi en EUR à l'échéance finale, il existe une possibilité de perte de capital en cas d'évolution négative du cours EUR/NZD.

Le produit qui vous est proposé est un instrument de dette. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer certains montants (les intérêts) et à rembourser 100 % du capital investi en NZD à l'échéance finale (avant frais) à savoir 2 000 NZD par coupure investie. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant, vous courez le risque de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre le montant investi en tout ou en partie. Les risques liés à ce produit figurent à la page 3.

Belfius Banque vous propose :

Belfius Financing Company (LU) NZD 03/2017 - 03/2022

Durée : 5 ans (du 09-03-2017 au 09-03-2022).

Rendement actuariel brut : 3,77 % en NZD. Le taux de change EUR/NZD peut fluctuer (voir « Risques » à la page 3). Ce rendement tient compte du prix d'émission de 101 % et est calculé avant perception du précompte mobilier (rendement actuariel net : 2,58 % en NZD, après prélèvement du précompte mobilier de 30 %)¹.

L'obligation Belfius Financing Company (LU) NZD 03/2017 - 03/2022 vous offre un coupon annuel brut en NZD de 4,00 % (avant perception du précompte mobilier).

À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement total du capital investi en NZD, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant.

Une émission libellée en NZD offre une possibilité de diversification pour l'investisseur compte tenu de l'avantage de taux par rapport à une émission comparable en EUR.

Si, à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en NZD mais plutôt convertir votre capital en EUR, ce montant libellé en EUR peut être inférieur ou supérieur à votre mise de départ à cause du risque de change.

Ce risque joue également si vous convertissez les coupons annuels en EUR et implique qu'après conversion, le montant de ce coupon en EUR peut varier d'une année à l'autre.

¹ D'après la législation fiscale actuellement en vigueur, le précompte mobilier s'élève à 30 % pour les investisseurs belges (cf. rubrique « Fiscalité » à la page 3).

Infos économiques sur la Nouvelle Zélande et le dollar néo-zélandais

La hausse des revenus d'intérêt et la croissance économique robuste soutiennent le NZD.

La Banque centrale néo-zélandaise se trouve toutefois dans une situation complexe :

- L'inflation globale est inférieure à l'objectif de la Banque centrale. Pour atteindre son objectif de 1 à 3% en matière d'inflation, la Banque centrale devrait en fait abaisser son taux de base.
- Une baisse du taux de base risque toutefois d'entraîner une nouvelle surchauffe du marché du logement et partant, une hausse du risque de correction dans le secteur immobilier.

Si l'inflation continue de diminuer, une nouvelle baisse des taux par la Banque centrale n'est pas exclue.

Une nouvelle hausse des taux aux Etats-Unis (et consécutivement dans la zone euro) pourrait également réduire l'avantage de taux des obligations libellées en NZD, ce qui pèserait sur la monnaie.

- | | |
|---------------|---|
| PRO | ■ Croissance économique robuste (3,5% au 3e trimestre par rapport à l'année passée) ² |
| | ■ Taux de chômage bas et forte immigration soutiennent la consommation |
| | ■ Les finances publiques sont saines. La dette publique s'élève à 24,6 % du PIB (déc 2016) ² |
| ----- | |
| CONTRE | ■ Solides relations commerciales avec la Chine, l'Australie et les États-Unis, pays qui connaissent encore de solides chiffres de croissance. |
| | ■ L'appréciation de la devise est négative pour les exportations. |
| | ■ La dette totale des ménages croît chaque. Cette croissance du crédit inquiète la Banque centrale. |
| | ■ Risque de correction sur le marché du logement en surchauffe (surtout à Auckland) |
| | ■ Incertitude concernant l'évolution de l'économie chinoise (important partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande). |

Sources :
² www.tradingeconomics.com

Source : Belfius Banque – Investment Strategy – Janvier 2017.
Les informations susmentionnées sont un instantané et peuvent faire l'objet de modifications.

À quoi pouvez-vous vous attendre en cas de vente avant l'échéance finale ?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale, cette opération se fera au prix du marché, qui peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital.

Pour plus d'informations, voir rubriques « Vente avant l'échéance finale » et « Risques » (spécifiquement les parties concernant le « risque de liquidité » et le « risque de fluctuation du prix de l'obligation ») à la page 3. Le cas échéant, des taxes (TOB, voir page 3) et des frais de courtage de maximum 0,60 % seront comptabilisés (cf. rubrique « Frais à charge de l'investisseur » à la page 3).

Évolution du cours de change EUR/NZD au cours des 5 dernières années

Le 25 janvier 2017, 1 EUR valait 1,4788 NZD. À ce cours, vous deviez payer 1 352,45 EUR pour 1 coupure de 2 000 NZD, avant frais.

Si, à l'échéance finale, la NZD baisse de 10 % par rapport à l'EUR (cours de 1 EUR = 1,643 NZD, vous devez donc payer plus de NZD pour recevoir 1 EUR), vous ne recevrez que 1 217,20 EUR pour votre coupure de 2 000 NZD. De cette manière, vous aurez réalisé une moins-value sur la devise.

À l'inverse, vous réalisez une plus-value sur la devise. Vous toucherez 1 487,69 EUR pour votre coupure de 2 000 NZD, si la valeur de la NZD augmente de 10 % par rapport à l'EUR (cours de 1 EUR = 1,344 NZD), vous devez donc payer moins de NZD pour recevoir 1 EUR).



Source : Factset. Les performances passées ne présument en rien des performances futures. Vous pouvez suivre l'évolution de ce cours de change via la presse financière.

Belfius Financing Company (LU) NZD 03/2017 - 03/2022

Obligation à taux fixe en devise étrangère – Février 2017

ISIN: BE6292769880

SOUSCRIPTION

Période de souscription : du 01-02-2017 au 28-02-2017 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement : le 09-03-2017. Le cours de change (conversion de l'EUR vers la NZD) est fixé 2 jours ouvrables avant la date de paiement. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission, en fonction des conditions de marché, jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou le garant.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Émetteur : Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100 % de Belfius Banque SA.

Garant : Belfius Banque SA (notation S&P : A-, perspective stable/Moody's : A3, perspective stable / Fitch : A-, perspective stable). Un rating (ou « notation ») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur www.belfius.be. Les avis de ratings sont à consulter sur www.belfius.com.

Durée : 5 ans, du 09-03-2017 au 09-03-2022.

Prix d'émission : 101 % ; coupures de 2 000 NZD. Le prix d'émission englobe une commission de placement de 1 % à charge de l'investisseur.

Prix de remboursement à l'échéance finale : par coupure de 2 000 NZD, l'investisseur a droit à un prix de remboursement de 2 000 NZD, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant. Si l'investisseur ne dispose pas d'un compte en NZD, le remboursement en EUR se fera au cours de clôture du dernier jour bancaire ouvrable qui précède l'échéance.

Montant de l'émission : montant maximum de l'émission 25 000 000 NZD; pas de montant minimum.

Coupons : coupons bruts annuels de 4,00 % en NZD payables le 09 mars (ou le premier jour bancaire ouvrable suivant) des années 2018 à 2022 inclus.

FRAIS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission de placement : le prix d'émission englobe une commission de placement de 1 % à charge de l'investisseur.

Vente avant l'échéance finale : des frais de courtage maximum à hauteur de 0,60 % sont dus sur les prix déterminés par Belfius Banque (voir « risque de liquidité » sous la rubrique « Risques »).

FISCALITÉ – En vertu de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, le régime fiscal pour les investisseurs particuliers (soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge) est comme suit :

- précompte mobilier libératoire : 30 % sur les coupons.
 - en cas de vente ou achat avant l'échéance :
 - i) précompte mobilier libératoire de 30 % sur les intérêts courus à charge du vendeur ; l'acheteur recevra en liquide un montant équivalent à titre de bonification (cf. système de liquidation X/N) ;
 - ii) taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,09 % (max. 1.300 EUR) en cas d'achat ou de vente; lors de la période de souscription et à l'échéance finale, pas de TOB.
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous renseigner auprès de Belfius Banque. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que l'Impôt des Personnes Physiques belge sont priés de s'informer du régime fiscal qui leur est applicable.

DOSSIER-TITRES – La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

PROTECTION DES DÉPÔTS – Ces obligations sont soumises au droit belge mais ne peuvent pas être considérées comme un dépôt et ne sont dès lors pas protégées dans le cadre du système belge de protection des dépôts.

PROSPECTUS – Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 27-09-2016 (le Notes Issuance Programme), approuvé par la FSMA, ainsi que des Final Terms en anglais (du 31-01-2017) et du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais (disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be).

SERVICE PLAINTES – En cas de plainte, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre agence, votre conseiller financier ou au Service de gestion des plaintes, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles ; ou via email à claims@belfius.be. Si vous ne deviez pas être satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation claims (RT 15/14), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou par email à negotiation-claims@belfius.be. Si vous ne deviez pas trouver de solution via les contacts précédents, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, située North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).



Ce produit est destiné à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés.

Dans le cas où la banque prend l'initiative de proposer le produit, elle devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de celui-ci. Au cas où le produit ne vous conviendrait pas, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra estimer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements sur www.belfius.be/approcheinvestissements.

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument (notamment une familiarisation avec les cours de change).

RISQUES

Description des risques – Les obligations comportent entre autres les risques suivants.

- Un **risque de crédit** : en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant, vous courez le risque que votre capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons annuels ne soient pas payés. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les obligations pourraient être annulées, en tout ou en partie, ou converties en instruments de capitaux propres (actions) (dit « Bail-in »), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et les intérêts.
- un **risque de change** : cette obligation est émise en NZD. Cela signifie que l'investisseur pourrait, à l'échéance finale, recevoir un montant en NZD qui, s'il est converti en EUR, pourrait s'avérer inférieur au capital initialement investi en EUR. Le risque de change existe également lors de la conversion des coupons en EUR. Le risque de change est plus important pour les investisseurs qui n'ont pas de compte en NZD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital se fait automatiquement en EUR.
- Un **risque de liquidité** : cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé. Belfius Banque en assurera la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix de l'obligation ») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Caractéristiques détaillées »). Ce prix sera fixé dans une fourchette achat-vente de maximum 1,50 % dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de Bourse).
- Un **risque de fluctuation du prix de l'obligation (risque de marché)** : le prix de cette obligation fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques dans le prospectus ou sur www.belfius.be/risques-investissements.

Niveau de risque Belfius Way

3 sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé). Belfius Banque a développé son propre indicateur de risque « Belfius Way » pour des obligations. Celui-ci détermine le niveau de risque sur la base des critères suivants : la façon dont le capital sera remboursé à l'échéance, la durée, la façon dont le rendement sera distribué (paiement de coupons ou plus-value à l'échéance), le risque de crédit, le risque de change et la complexité du produit. Il n'est pas tenu compte d'autres facteurs importants comme le risque de liquidité de Belfius Banque et le risque de marché. Un niveau de risque moins élevé du produit peut, dans des circonstances de marché normales, déboucher sur un rendement potentiel moins élevé. Un niveau de risque plus élevé du produit peut, dans des circonstances de marché normales, déboucher sur un rendement potentiel plus élevé.

Vous trouverez de plus amples informations sur cet indicateur de risque sur www.belfius.be/risques-investissements. Le risque a été déterminé lors du lancement de cette émission, sur la base des caractéristiques du produit et des conditions du marché en vigueur à ce moment-là.

Conditions valables au 01-02-2017 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque S.A. – Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. 02 222 11 11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB – RPM Bruxelles T.V.A. BE 0403.201.185 – FSMA-n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **01-02-2017 au 28-02-2017 inclus** avant 21 heures (sauf clôture anticipée) dans votre **agence Belfius Banque** ou via **Belfius Direct Net**.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Contact au numéro 02 222 12 01 ou via « Contact » sur le site www.belfius.be.